

## COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

### L'ACRDQ FAVORABLE AU PROJET DE LOI N° 67 SUR LA CRÉATION DE L'INSTITUT NATIONAL SUR L'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX (INESSS)

**Montréal, le 14 janvier 2010** – De passage cette semaine devant la Commission de la santé et des services sociaux, l'Association des centres de réadaptation en dépendance du Québec (ACRDQ) affirme dans son mémoire qu'elle appuie les objectifs poursuivis par le projet de loi n° 67. Pour la directrice générale, M<sup>me</sup> Lisa Massicotte, « *le défi d'évaluer la pertinence de nos pratiques cliniques et de mesurer les écarts qui nous séparent des pratiques dites exemplaires nous apparaît être un objectif bien fondé auquel notre association souscrit entièrement* ».

Soucieuse de promouvoir les meilleures pratiques et de bien camper les services de base à offrir dans l'ensemble de la province, l'ACRDQ a entrepris, il y a trois ans, une démarche de normalisation de l'offre de service des centres de réadaptation en dépendance du Québec. De concert avec les principaux organismes et experts dans le domaine, l'ACRDQ a rédigé des guides de bonnes pratiques en dépendance. Le projet de loi n° 67 vient donc soutenir une pratique déjà bien en place dans la culture associative de ce secteur.

L'Association salue particulièrement l'inclusion du volet social dans la mission du nouvel institut national sur l'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) ainsi que la conception intégrée de la santé afin de mieux répondre aux enjeux contemporains en matière de santé et de bien-être de la population. Elle s'attend également à ce que le rôle et la place des services sociaux soient reconnus tant au conseil d'administration de l'INESSS que dans ses structures consultatives et de gestion.

Par ailleurs, de manière à répondre aux besoins immenses que présente chacun des programmes et des services, l'Association recommande que l'INESSS ait d'abord le souci de mettre à contribution tout groupe ou organisme en mesure de fournir l'expertise et les évaluations nécessaires à l'élaboration de ces guides de pratique. Son rôle devrait alors consister à proposer les méthodologies et les modes d'emploi nécessaires à l'élaboration de ces guides.

L'Association des centres de réadaptation en dépendance du Québec regroupe vingt centres de réadaptation publics et quelques organismes apparentés répartis dans toutes les régions du Québec. Il s'agit du seul réseau provincial de services spécialisés entièrement dédié aux jeunes et aux adultes aux prises avec des problèmes d'alcool, de drogues et de jeu. Au fil des ans, les centres de réadaptation en dépendance ont développé une expertise et des services spécialisés en évaluation, en désintoxication, en réadaptation, en soutien à l'entourage et en réinsertion sociale. Au cours de la dernière année, 50 000 personnes de tout âge ont eu recours aux services des centres de réadaptation en dépendance du Québec dont près du tiers sont des jeunes âgés de moins de 24 ans.

– 30 –

**Pour renseignements :** Lucie Mongrain (ACRDQ)  
514 287-9625, poste 109, et 514 887-8672